



**COMPTE RENDU
DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL
DE SUPERVISION DU LUNDI 13 MAI 2024.**

Convocation N°50/MPKOU/2024D/310/SE/SA du 06 mai 2024.

Lieu : Salle de réunion du Maire.

Président de séance : Monsieur Inoussa ZIME CHABI, Maire de la commune de Parakou.

Secrétaire de séance : Monsieur Hyacinthe O. ELEGBEDE, Secrétaire Exécutif de la Mairie de Parakou.

Étaient présents à cette session, les conseillers dont les noms suivent :

- 1 – ZIME CHABI Inoussa, Maire, Président du conseil de supervision ;
- 2- YARI Mohamed Abdel Taya, 1er Adjoint au Maire ;
- 3- OROU-GANKOU Moustapha, 2^{ème} Adjoint au Maire ;
- 4 – ADAM ABDOULAYE Alimatou, 3^{ème} Adjointe au Maire ;
- 5 – HOUNDIN Judicaël, Président Commission des Affaires Economiques et Financières
- 6- DRAMANE S. Daouda, Président Commission de la Coopération et des Relations avec les Institutions,
- 7- AROUNA Adiza, Présidente de la Commission des Affaires Sportives et Culturelles,
- 8-CHABI DOUAROU Boni, Président de la Commission des Affaires Domaniales et Environnementales ;

Tous les huit (08) membres du conseil de supervision, ont répondu présent à l'invitation du Maire.

Le conseil de supervision a donc valablement délibéré.

L'ordre du jour se présente comme suit :

- 1- étude et adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 29 avril 2024 ;
- 2- examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois d'avril 2024;
- 3- étude et adoption du compte administratif gestion 2023 de la commune de Parakou ;
- 4- autorisation de participation d'une délégation de la commune de Parakou à la 44^{ème} Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) à Lausanne en Suisse du 20 au 25 mai 2024 ;

 1

- 5- autorisation de mise en concession de la gestion de l'espace publicitaire de la ville de Parakou ;
- 6- sollicitation de l'Avis de Non Objection (ANO) pour la nomination du Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Mairie de Parakou ;
- 7- divers
- 8- **Déroulement de la séance** :

A l'ouverture de la session, Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Président du Conseil de Supervision, a remercié les conseillers pour leur présence en vue de discuter des questions de développement de la ville.

1- Étude et adoption du compte-rendu de la session ordinaire du 29 avril 2024 ;

La session du 13 février 2024 a porté sur plusieurs sujets points. Il s'agit entre autres de :

- 1- examen et adoption du compte rendu de la session ordinaire du 20 mars 2024 ;
- 2- examen du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois de mars 2024 ;
- 3- étude du dossier de reconnaissance officielle des Associations de Développement des Quartiers (ADQ) du premier arrondissement dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet COSO ;
- 4- divers.

Le compte rendu de cette session a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention

2- Examen et adoption du rapport d'activités du Secrétaire Exécutif du mois de d'avril 2024

Ce rapport retrace les différentes actions menées par le Secrétaire Exécutif pour le bon fonctionnement des services municipaux.

En dehors de la tenue régulière des séances hebdomadaires du comité de direction, diverses activités ont été menées dont entre autres :

- validation de la Politique Communale de l'Emploi ;
- installation du comité de pilotage de l'élaboration du Plan de Développement Municipal quatrième génération (PDM4) ;
- démarrage des travaux de reprofilage des voies dans les trois (03) arrondissements de la ville ;
- participation à l'atelier d'évaluation du SYCOREF à Cotonou

- lancement du PDM 4 ;
- participation aux travaux d'extension du réseau de la SONEB ;
- validation du Plan de Contingence Communal (PCC) ;
- suivi des dossiers financiers auprès du Contrôleur Financier ;
- suivi des chantiers de la commune.

Le rapport du Secrétaire Exécutif retrace également les délibérations et instructions du conseil de supervision ainsi que celles du conseil municipal qui ont été transmises à l'autorité de tutelle. Les autres points du rapport concernent :

- les délibérations du conseil communal soumises à l'approbation du Préfet ;
- les délibérations du conseil de supervision soumises à l'approbation du Préfet ;
- les actes du maire soumis à l'approbation du Préfet ;
- les actes du Secrétaire Exécutif soumis à l'approbation du Préfet ;
- les décisions, conventions ou contrats, notes de services, circulaires signés par le Secrétaire Exécutif.

Le document a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

3- Etude et adoption du compte administratif gestion 2023 de la commune de Parakou ;

L'exécution budgétaire au titre de l'exercice 2023 se présente comme suit :

Fonctionnement :

- Recettes : 2.650.972.163 f cfa
- Dépenses : 1.382.854.440 f cfa

Investissement :

- Recettes : 943.711.438 f cfa
- Dépenses : 583.898.441 f cfa

Solde d'exercice : 1.627.920.720 f cfa

La mobilisation des recettes de fonctionnement a été fragilisée par la non-réalisation de marchés liés aux grands travaux et celles d'investissement par le non transfert des ressources FADeC.

Les conseillers ont recommandé que les dispositions soient prises par le Secrétaire Exécutif pour que les annexes soient envoyées aux conseillers lors de la validation du document.

Le compte administratif gestion 2023 a été adopté à l'unanimité des membres du Conseil de Supervision.

4- autorisation de participation d'une délégation de la commune de Parakou à la 44^{ème} Assemblée Générale de l'Association Internationale des Maires Francophones à Lausanne en Suisse du 20 au 25 mai 2025;

Par courrier en date du 23 avril 2024, le Secrétaire Permanent de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) invite le Maire de la ville de Parakou à prendre part à la 44^{ème} Assemblée Générale de l'AIMF qui se tiendra à Lausanne en Suisse du 22 au 24 mai 2024.

Membre de l'AIMF depuis 1999, la commune de Parakou participe chaque année et avec beaucoup d'intérêt aux différentes rencontres de l'Association. A ces occasions, les villes ont l'opportunité de négocier le financement de leurs multiples projets de développement et Parakou a pu ainsi bénéficier du financement du projet de création de quatre points de regroupement de déchets d'un montant de cent millions (100.000.000) de francs CFA.

Le thème central de cette 44^{ème} Assemblée Générale est : « coopération internationale et collectivités locales : un espace d'innovation ».

1- *La délégation sera composée comme suit :*

- **Chef de délégation** : Monsieur Inoussa **ZIME CHABI**, Maire de Parakou ;
- **Membres** :
 - ✓ Monsieur Mohamed Abdel Taya **YARI**, Premier Adjoint au Maire de la commune de Parakou ;
 - ✓ Monsieur Daouda Sabi **DRAMANE**, Président de la Commission chargée de la Coopération et des Relations avec les Institutions ;

Le coût de la mission, imputable au budget de la commune de Parakou en cours d'exécution, est de 4.845.600 f cfa tous frais compris

La communication a été adopté par huit (08) voix pour, zéro (0) voix contre et zéro (0) abstention.

5- autorisation de mise en concession d'une partie de la gestion de l'espace publicitaire de la ville de Parakou ;

Aux termes des dispositions de l'article 94 alinéa 6 de la loi 2021-14 du 20 décembre 2021 portant Code de l'Administration Territoriale en République du Bénin, le conseil de supervision autorise les conventions d'importance significative autres que les marchés publics à passer par le Secrétaire Exécutif.

La mairie de Parakou, pour la gestion 2024 a l'intention de signer avec la société CAMELEON

une concession pour l'appui dans la gestion des panneaux publicitaires de la ville de Parakou.
Sous réserve des observations apportées, la communication a été adoptée à l'unanimité des conseillers.

6- autorisation de l'Avis de Non Objection (ANO) pour la nomination du Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Mairie de Parakou ;

Aux termes des dispositions de la loi 2020-26 du 19 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin les autorités contractantes sont tenues de disposer en leur sein d'une cellule de contrôle des marchés publics.

Le décret N° 2020-597 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement des Cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin dispose en son article 3 que ces cellules de contrôle comprennent notamment : un chef cellule contrôle qui est spécialiste en passation des marchés publics.

Suite à la démission de l'ex CCMP, Monsieur **KARIM ISSAOU** Osséni avait été nommé pour assurer l'intérim par note de service N°50/08/MPKOU/SE/DAAF/SAGPE/DAPRS/SA du 10 août 2023.

Après plus de dix (10) mois d'exercice et au regard des satisfactions obtenues, dans le cadre de l'exercice de la mission et dans le but de se conformer à la loi, il est important de procéder à sa confirmation au dit poste.

Les conseillers ont autorisé la nomination de Monsieur **KARIM ISSAOU** Osséni en qualité de Chef de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics de la Mairie de Parakou.

7- Divers

Aucun point n'a fait l'objet des préoccupations diverses.

Démarrée à 09 heures 12 minutes, la séance a pris fin à 11 heures 58 minutes à la satisfaction de tous.

Fait à Parakou, le 13 mai 2024

Le Secrétaire de séance,


Hyacinthe O. ELEGBEDJ

Le Président de séance,


Inoussa ZIME CHABI



DATE: 13 mai 2024

HEURE: 09h

LIEU: Salle de réunion du Maire

SÉANCE:

Conseil de Supervision

LISTE DE PRESENCE

| N° | NOM ET PRENOMS | FONCTION | CONTACTS | EMARGEMENTS |
|----|-----------------------|----------------|-------------|-------------|
| 1 | Yvansa ZIME CHABI | Maire | 97 48 05 49 | |
| 2 | AROUNA Adizatou | Pte CASE | 96 83 38 94 | |
| 3 | OROU-GANKOU Moustapha | DAM | 66 74 27 59 | |
| 4 | ABDOULAYE Alimatou | TAM | 66-17 13 33 | |
| 5 | YARI Mohamed A.T | PAM | 9748 30 48 | |
| 6 | HOUNGAN Judicael | P/CAEF | 9859 18 18 | |
| 7 | ELEGBEAE Hyacinthe | SE | 9539 72 35 | |
| 8 | CHABI Ibrahim Bani | P/CASE. P/CAEF | 6284 28 98 | |
| 9 | DRAMANE Sabi Sowda | P/CC RI | 6626 14 14 | |
| 10 | | | | |